

Le chemin Cfdt: t de France

N° 72 ◊ 2024 ◊ 1,60 €

UN PRINTEMPS DE CONSTRUCTION

DANS CE NUMÉRO

P.4 | POINT INTÉRESSEMENT

P.6 | PROCÈS D'ECKWERSHEIM

P.7 | ÉGALITÉ POUR TOUT.E.S

P.9 | RÉSEAU | USURE PRO

P.11 | ÉLECTIONS C.A

P.13 | RETOUR SUR LE CONFLIT ASCT

P.15 | DOSSIER JEUX OLYMPIQUES

P.17 | EXPLICATIONS LOI SERM

P.19 | POINT INTERNATIONAL

P.20 | SECTION NATIONALE DES RETRAITÉS CHEMINOTS

P.21 | POINT LECTURE - PATRICK LE ROLLAND



Optez pour une mutuelle
engagée, solidaire, proche de vous

Mutuelle Entrain, au plus près des cheminot(e)s depuis toujours



Mobilisées au plus près de vous, nos équipes
connaissent parfaitement vos besoins, que vous soyez en activité ou retraité(e).

**Découvrez nos offres de bienvenue* et choisissez la formule adaptée
à vos besoins.**



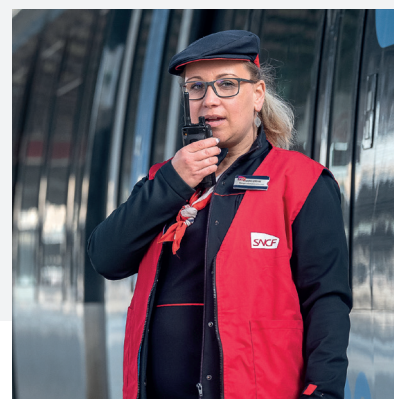
4 formules dans la gamme Classique

Parce qu'à Mutuelle Entrain,
santé rime avec solidarité,
notre gamme classique
répond aux besoins
de toutes et tous.



4 formules dans la gamme 50 ans et +

Trouvez l'équilibre entre
votre santé et votre budget,
et choisissez des formules
conçues à partir
de vos besoins.



Réalisez votre devis en ligne sur :
mutuelle-entrain.fr

* Offres de bienvenue à découvrir sur notre site Web.

0 809 40 54 54 Service gratuit
+ prix appel



Mutuelle régie par le livre II du code de la mutualité, SIREN 775 558 778. Crédits photos : Mutuelle-Entrain.

ÉDITO

Thomas Cavel,
Secrétaire Général de la CFDT Cheminots

PRINTEMPS BRÛLANT ?

2024, c'était prévisible, a débuté comme une année où la question sociale occupe une place centrale.
Pourquoi ?

Parce que les sujets de revendications autour des salaires, des conditions de travail ou encore d'évolutions professionnelles sont au cœur des préoccupations des salariés. Naturellement, elles sont également au centre des revendications de la CFDT Cheminots.

Parce que les échéances nationales, avec les JO et JOP, posent la question sociale. Le bon sens nécessiterait de traiter ces événements comme un levier de progrès social. Pourtant, comme trop souvent, les débats sont présentés dans une vision d'opposition qui occulte l'opportunité de faire avancer les droits des salariés.

Alors que ces échéances approchent, la confluctualité progresse. Pour la CFDT Cheminots, il est urgent de remettre les sujets dans l'ordre et de rappeler que la production doit s'accompagner de progrès social.

Pour cela, les négociations entamées doivent produire des effets concrets et rapides. Faute de quoi, le printemps pourrait s'avérer brûlant.

Produire du droit pour les agents, être présent au quotidien et en proximité, traiter le réel et construire le futur sont les axes de travail de la CFDT Cheminots. C'est le programme qui est, d'ailleurs, soumis au vote des salariés lors des deux scrutins qui arriveront au mois de mars et avril.

En effet, du 28 mars au 3 avril auront lieu les élections pour les conseils d'administration de la SA SNCF, SNCF Voyageurs, SNCF Réseau et SNCF Gares & Connexions. Les CA sont trop souvent considérés comme des instances lointaines, éloignées des préoccupations concrètes des agents.

Pourtant, c'est là que se décide ce qui fait notre quotidien. Les candidats de la CFDT sont engagés pour porter la voix des salariés. Ils sont à l'image des cheminotes et des cheminots : divers et ancrés dans le réel.

Les élections pour le GIE SNCF Optim'services suivront de près. Là encore, la création d'une nouvelle entité est l'occasion de faire entendre la voix des salariés en renforçant la présence de la CFDT.

Les militantes et les militants sont fortement mobilisés pour ces échéances, avec la conviction sincère et profonde que le progrès social et l'amélioration du quotidien peuvent être gagnés grâce à plus de CFDT.

Enfin, ce printemps n'est pas exempt de douleurs, vives et profondes. Les accidents du travail ont coûté la vie à deux collègues en une semaine. C'est tout simplement insoutenable et intolérable. Il est impensable que des agents puissent perdre la vie au travail. La direction de la SNCF doit mettre en place des mesures globales et très rapides pour protéger les agents.

La CFDT Cheminots rend hommage à la mémoire des victimes et adresse ses plus sincères pensées à leurs familles, leurs collègues et leurs proches.



5, rue Pleyel | 93200 Saint-Denis
www.cfdtcheminots.org
contact@cfdtcheminots.org
CFDT-Cheminots-Officiel
@cfdtcheminots



Le Cheminot de France
#72/ 2024
N° CPPAP : 0722 S 07026

Directeur de la publication
THOMAS CAVEL

Directeur adjoint de la publication
SÉBASTIEN MARIANI

Rédacteur en chef
ANNE GUEZENNEC

Première rédactrice-graphiste
CAMILLE PAGANELLI

Crédits photo
CFDT, DR, FREEPIK & FLATICON



PHOTO COUVERTURE © ADOBE_STOCK
CE NUMÉRO COMPREND UNE PUBLICITÉ
ENTRAIN EN PAGE 2 UNE PUBLICITÉ MIF
EN 4^E PAGE DE COUVERTURE



INTÉRESSEMENT 2024, APRÈS 9 ANS UN MODÈLE À RÉINTERROGER ET COMPLÉTER

C'est en 2015 que les premières bilatérales s'étaient tenues entre la Direction et les Organisations Syndicales Représentatives sur le sujet de la négociation d'accords d'intéressement au sein de la SNCF.

De part et d'autre de la table les négociateurs n'y allaient pas à l'aveugle. D'abord car la CFDT portait depuis longtemps le sujet de l'intéressement. D'autre part parce que l'accord d'intéressement était cadré par des dispositions légales. Au terme de plusieurs mois d'échange la CFDT Cheminots avait signé les deux premiers accords sur le périmètre des Epic Mobilités et Réseau de l'époque, puis celui de l'Epic de Tête quelques mois plus tard.

Depuis 2015, la transformation du Groupe SNCF n'aura pas été sans impact sur le modèle d'intéressement original. C'est grâce à la CFDT que la notion de socle de droits communs avait été introduite dans la loi de 2018. Pourtant, l'évolution du Groupe Public SNCF marque une séparation sociale que la CFDT n'accepte pas. Nous continuerons donc à porter l'exigence de l'unité et à agir par tous les moyens pour qu'elle soit une réalité.

COMMENT SONT CONSTRUITS LES ACCORDS D'INTÉRESSEMENT :

- L'accord d'intéressement est conclu sur le périmètre de l'ENTREPRISE (SA, SAS ...)
- Il a obligatoirement un caractère collectif, tous les salariés du périmètre perçoivent le même montant (sous réserve de leur temps de présence), quels que soient leur collègue métier
- Il ne peut en aucun cas se substituer à des éléments de rémunération, il a vocation à reconnaître l'engagement de chacun vis-à-vis d'objectifs de performance
- Les critères relèvent de la performance économique, industrielle, opérationnelle, sociale...



© Adobe Stock

RETOUR SUR LES DERNIERS MONTANTS VERSÉS :

	2024	2023	2022
SA SNCF Holding	880 €	805 €	530 €
SA Voyageurs	1328 €	606 €	670 €
SA Réseau	536 €	650 €	543 €
SA Gares et CO	1 358 €	1 213 €	913 €
SAS Fret	47 €	477 €	580 €

Alors que pour 2023 le résultat net du Groupe s'élève à 1,3 Mds d'euros, et suite aux annonces des montants d'intéressement qui seront versés en Mai 2024, la CFDT Cheminots a écrit au Président Farandou pour dénoncer des montants disparates et extrêmement éloignés les uns des autres !

Extrait du courrier :

Pour la CFDT Cheminots, chaque salarié du Groupe SNCF, quels que soient la SA à laquelle il est attaché, son métier, sa qualification, participe aux résultats du Groupe SNCF, annoncés pour 2023 à 1,3 Milliards d'euros. En conséquence, Monsieur le Président, parce que l'unité sociale du Groupe SNCF est une valeur forte et que vous en êtes le garant, la CFDT Cheminots vous demande de bien vouloir corriger les écarts de rémunération générés en versant aux salariés lésés une prime complémentaire.

Après 9 années d'exercice, et dans un contexte économique très dégradé, la question du partage de la valeur s'impose. Naturellement, l'intéressement est interrogé sur son rôle dans la redistribution. Pour la CFDT, c'est un outil, mais pas le seul. Depuis fin 2023, des avancées sont possibles dans les entreprises sur le sujet du partage de la valeur. Pour la CFDT Cheminots, et face aux disparités relevées il est plus que jamais nécessaire de réaffirmer l'unité sociale du groupe SNCF, nous avons donc proposé au Président Jean-Pierre Farandou d'ouvrir des négociations qui permettraient de mettre en œuvre un véritable accord de partage de la valeur sur le périmètre du Groupe.

Texte || Sabine Le Toquin

OUVERTURE DU PROCÈS D'ECKWERSHEIM

Le lendemain des attentats du 13 novembre 2015, le TGV d'essai de Ligne à Grande Vitesse Est Européenne phase 2 déraillait dans le raccordement de Vendenheim.

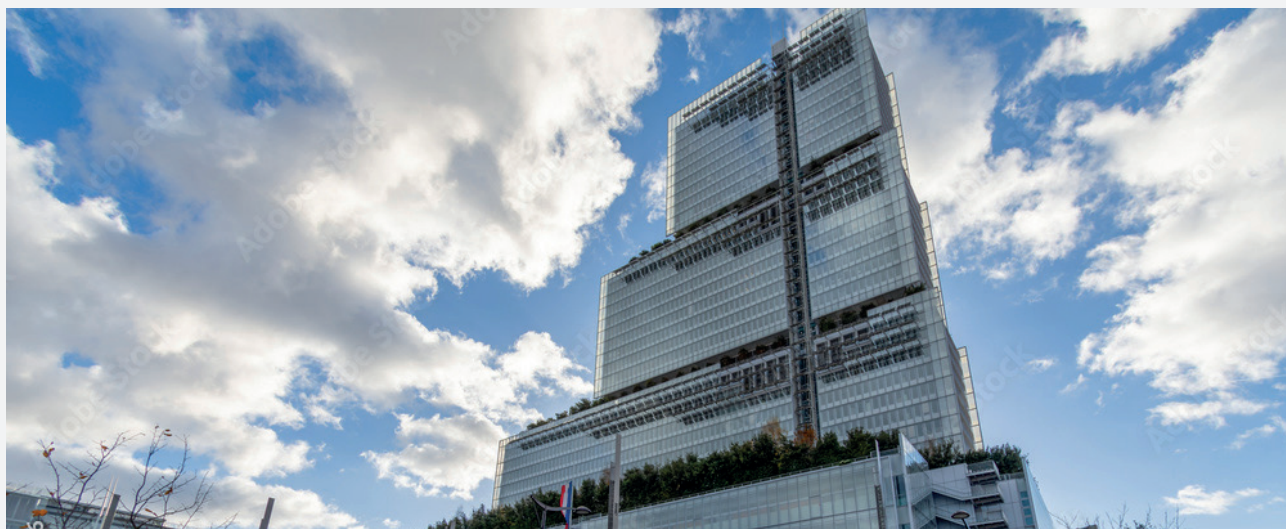
Le bilan de la catastrophe est terrible ; 11 morts et une quarantaine de blessés.

Les audiences, moments extrêmement difficiles pour les familles touchées, se déroulent jusqu'à mi-mai. L'instruction a conclu à la mise en examen de trois personnes physiques, le conducteur, le cadre traction et le pilote et trois personnes morales, SNCF Réseau, SNCF et SYSTRA.

Autant le déraillement est bien imputé à la survitesse autant de nombreux sujets ont été et seront examinés, interrogés ; la géométrie de la voie, l'état de voie, vitesse de l'essai sur une portion circulée en vitesse commerciale à 170km/h, impact du changement de réseau entre la LGV en essai et le RFN sous RFN, responsabilité des acteurs, perturbations dans la cabine de conduite, obligation de formations des agents, impact de la réforme de 2014, fonctionnement contractuel à la suite de la réforme de 2014...

Le tribunal rendra son jugement à la fin du procès.

La CFDT s'est portée partie civile pour ce procès dans l'intérêt de la protection de la santé et de la sécurité de l'ensemble des salariés de la SNCF et de ses prestataires



© Adobe Stock

Texte || Daniel Siguret

ÉGALITÉ POUR TOUT.E.S

INSCRIPTION DE L'IVG DANS LA CONSTITUTION

Le 8 mars dernier la France a fait inscrire l'IVG (Interruption Volontaire de Grossesse) dans sa constitution. Le vote historique qui l'a instaurée fait de notre pays la seule nation à avoir franchi ce pas.

La liberté des femmes à disposer de leur corps, sanctuarisée dans notre constitution ne doit cependant pas être l'arbre qui cache la forêt des multiples injustices qu'elles vivent au quotidien notamment dans le monde du travail.

En effet comment ne pas s'indigner que dans la majeure partie des entreprises françaises les femmes, à travail égal, soient moins bien rémunérées que les hommes. Le groupe SNCF n'est malheureusement pas exempt de tout reproche car n'instituant pas une politique volontariste de promotion, d'accompagnement et d'atténuation de ces inégalités comme réclamé par les organisations syndicales.

Certes la SNCF respecte la loi, notamment par le biais de l'accord en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, mais cette cause devrait pour la CFDT Cheminots transcender les considérations trop souvent dogmatiques au profit de mesures concrètes, pérennes et surtout mesurables. Des indicateurs tels que le RSC (rapport de situation comparé) ne peuvent pas être les seules réponses apportées à des inégalités insupportables.

La CFDT a dans ses gènes 4 valeurs et principes d'actions qui font des femmes et des hommes les véritables actrices et acteurs de leurs choix de vie. Ce sont ces valeurs que sont l'émancipation, la solidarité, la démocratie et l'égalité qui ont motivé la confédération CFDT à initier un appel à la grève et à la manifestation le 8 mars derniers à l'occasion de la journée internationale de lutte pour le droit des femmes.

Marylise LÉON s'est notamment encore indignée à cette occasion du fait que, malgré les effets d'annonces du gouvernement de porter la cause des femmes comme « grande cause du 1er quinquennat », les inégalités

perdurent dans la sphère professionnelle comme dans la vie privée.

S'agissant l'égalité salariale comment ne pas être outré à la lecture du rapport du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes qui démontre que, cinq ans après sa création, il n'y a toujours pas d'égalité, les employeurs se préoccupant plus d'avoir une bonne note que de réduire les écarts.

La CFDT Cheminots ne se satisfera jamais de ces « pansements » apposés à des maux que seules des politiques d'entreprises volontaristes et contraignantes initiées par la SNCF et en collaboration avec les organisations syndicales permettraient d'éradiquer durablement.

La CFDT Cheminots, forte de ses militantes et militants engagés sur ces problématiques de discriminations, a initié le 10 octobre dernier une opération de distribution de tracts de sensibilisations sur le thème des « LGBTphobie » devant le siège du groupe à St-Denis. Au titre des campagnes menées nous notons également celle effectuées le 25 novembre 2023 à l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences sexistes et sexuelles faites aux femmes.

Le combat qui a mené à la sacralisation de l'IVG dans la constitution comme celui mené au quotidien par les cheminotes et cheminots de la SNCF ne doit pas faiblir sous peine de se voir rogner des droits, au prétexte de valeurs souvent rétrogrades.

L'engagement de la CFDT Cheminots à porter un monde du travail plus juste, plus égalitaire et plus respectueux du genre humain dans ses diversités ne fléchira pas car ancré dans les fondements de ses valeurs.

La citation de STENDHAL pourrait résumer à elle seule la détermination qui anime les militantes et militants de la CFDT Cheminots.

« L'ADMISSION DES FEMMES À L'ÉGALITÉ PARFAITE SERAIT LA MARQUE LA PLUS SÛRE DE LA CIVILISATION ET ELLE DOUBLERAIT LES FORCES INTELLECTUELLES DU GENRE HUMAIN »

Texte || Bazoumana Sanogo

RETOUR SUR L'ENGAGEMENT DU 8 MARS

La CFDT tient également à revenir sur la journée internationale du 8 mars, dédiée aux droits des femmes. Les thèmes revendiqués sont et seront toujours les mêmes jusqu'à ce qu'une égalité salariale, une égalité dans le monde du travail, une égalité de traitement dans la sphère publique, donc une égalité sans condition soit enfin acquise.

La nécessité de son existence est encore malheureusement une réalité, pour les salariées que sommes, mais aussi pour les femmes en général, en France et partout dans le monde.

Le constat est triste et le chemin encore long, sans doute beaucoup trop. La place des femmes, leurs droits aussi, progressent dans notre société, et l'inscription du droit à l'IVG dans la constitution en est un symbole fort.

Pour autant, la CFDT porte la mixité dans d'autres dimensions que l'égalité femmes/hommes. Cette évidence ne peut masquer tout ce qui reste à construire socialement, pour toutes les autres composantes de la société, et donc de notre entreprise. Il n'y a pas une mixité, mais des mixités. Et Pour la CFDT il s'agit indéniablement de richesse. Les différences, d'un individu à un autre, qu'elles soient physiques, intellectuelles, culturelles, religieuses, de genre, ou bien encore de validisme, de l'ordre du public ou de l'intime, ne peuvent en aucun cas, jamais, être considérées comme des écarts à une supposée normalité.

L'humanité ne se mesure pas en ces termes réducteurs, et accepter ou même tolérer le contraire revient à nier jusqu'à ses fondements.

Pour la CFDT, il est urgent de commencer un réel travail en ce sens, de poser un accord mixité bien plus ambitieux dans l'entreprise, de faire aussi parfois respecter la loi qui condamne les agissements et propos discriminatoires, quelque-soit l'objet de la discrimination, elle est intolérable, crasse et violente. Il ne peut s'agir plus longtemps de stigmatiser les gens pour ce qu'ils sont, c'est un non-sens absolu. Cela revient à condamner l'essence même de l'être humain, dont la diversité est intrinsèque.

Alors la CFDT agit au quotidien, ancrée dans ses valeurs inamovibles en chacune de ses composantes pour qu'un jour, les différences ne soient plus que l'objet d'indifférence, sauf à être enfin reconnues comme des chances, pour celles et ceux qui les portent comme pour celles et ceux qui les partagent.

Texte || Vanessa L'Homel



SNCF RÉSEAU : L'USURE PROFESSIONNELLE DOIT ÊTRE TRAITÉE

On le sait, les métiers de la SA réseau sont soumis à des critères multiples d'usure professionnelle. Il y a ceux qui sont évidents puisque concourant directement à la pénibilité (les rythmes de travail, les horaires décalés et/ou de nuit, l'exposition aux éléments extérieurs, la manutention...) et puis il y a les autres.

Même s'ils semblent moins évidents, ils sont tout aussi vecteurs de fatigue et d'usure et in fine, impactent la vie professionnelle et personnelle des agents de notre SA. C'est pour la CFDT une évidence de travailler à les réduire au maximum et c'est en ce sens qu'elle prend pleinement sa part dans les tables rondes dédiées à ce thème.

La CFDT a participé à toutes les étapes du dialogue social jusqu'à aujourd'hui, et elle continuera à le faire.

Deux cycles de bilatérales, un groupe de travail et une table ronde ont déjà eu lieu, et le travail se poursuit.

À ce stade, les grands axes prioritaires ont été déterminés :

- Le recrutement et la couverture des postes
- Les horaires de nuit et les 3/8
- L'outillage, son poids, son niveau sonore et sa maniabilité
- La fiabilisation des programmations et donc de l'utilisation des agents
- Le confort et l'ergonomie des postes et des EPI
- Les parcours professionnels, les accompagnements à la transition ou au souffle dans les emplois reconnus à pénibilité avérée
- L'environnement digital, son efficacité, son ergonomie et ses contraintes inutiles (sur proposition unique de la CFDT)





La CFDT a aussi pointé l'usure liée au manque de reconnaissance des compétences et habilitations, la pression temporelle subie, les conséquences sur les collectifs des manques d'effectifs et le traitement des irritants.

Si les premiers pas sont faits, le chemin à parcourir reste encore long à hauteur des agents que nous sommes. La poursuite des efforts de recrutements est nécessaire mais demande du temps, tout comme le renouvellement de l'outillage et la recherche d'EPI plus adaptés aux variations climatiques ou aux différentes morphologies par exemple. Aujourd'hui, les budgets alloués sont augmentés par la SA réseau. Les axes sont déterminés, les chantiers lancés, et la CFDT veille à ce qu'ils produisent rapidement des éléments tangibles pour les cheminotes et les cheminots des métiers dits techniques.

Mais elle a aussi porté la nécessité de traiter les critères d'usure professionnelle particuliers aux personnels d'encadrement et des fonctions transverses, comme les GU, RH, CPS, FGA etc... Pour eux, c'est au niveau du groupe SNCF que se tiendra le dialogue idoine, afin de déterminer des plans d'action communs à toutes les SA.

LA CFDT Y SERA ACTRICE, ACTIVE ET EXIGEANTE.

Texte || Vanessa L'Homel



© Adobe Stock

ÉLECTIONS C.A SNCF : POURQUOI LA CFDT DOIT REGAGNER SA PLACE DANS CES INSTANCES ?

Du 28 mars au 4 avril 2024 auront lieu les élections SA dans les différentes S.A. Ces élections à mi-chemin des élections professionnelles suscitent moins d'enthousiasme chez les collègues du groupe SNCF, à tort car elles sont stratégiques pour tous les cheminots et les salariés du groupe SNCF. Un des enjeux à venir sera de réussir le pari de la mobilisation dans toutes les composantes du groupe SNCF afin de faire entendre les propositions utiles de la CFDT pour protéger les salariés sur les transformations en cours et à venir. Enjeux.

L'enjeu pour la CFDT concernant le groupe SNCF est de travailler sur un accord social des salariés du Groupe SNCF. Si le groupe est une réalité économique, il doit être une réalité sociale pour ses 275 000 salariés. Le grand enjeu est de cette élection est de porter la voix de la CFDT et d'agir au C.A pour :

Le maintien de l'unité économique et sociale du groupe :

L'État indique vouloir faire davantage de ferroviaire sans pour autant proposer un financement à la hauteur. Les cheminots sont bien placés pour le savoir, la richesse produite par le travail des cheminots par notamment les gains de productivité et la croissance de l'activité sert à financer les investissements ferroviaires. La faute à la mauvaise loi de la réforme du ferroviaire, avec sa règle d'or qui empêche cet objectif, alors que des solutions fiscales existent et qu'elles n'ont jamais vu le jour. Parallèlement, l'État attaque frontalement le cœur de son savoir-faire d'infrastructure SNCF Réseau notamment avec la SGP (Société Grand Projets) qui lui est un EPIC comme l'était la SNCF et peut donc recourir à l'endettement. Les cheminots et les salariés du groupe paient donc deux fois, au travers des gains de productivité mais aussi de la fiscalité comme chaque citoyen contribuable.

Plus de droits pour tous les salariés du groupe SNCF. Une entreprise d'utilité citoyenne qui agit pour la transition écologique, une entreprise à l'image la société et qui fait société, un groupe à mission : C'est le principal défi des années à venir avec la quête de sens et la nécessaire incarnation d'un pacte sociale pour tous les salariés du groupe. Le groupe SNCF est à l'image de la société et des voyageurs qu'il transporte au quotidien, des produits qu'il achemine pour les citoyens avec les chargeurs . C'est donc un groupe qui a des délégations de service public mais surtout qui fait société avec les salariés qui le compose.

LES PROPOSITIONS DE LA CFDT

L'absence de la CFDT dans les conseils d'administrations nuit aux intérêts des salariés du groupe SNCF. La mise en place de la réforme SNCF a eu pour conséquence directe la réduction du nombre d'administrateurs dans les différentes S.A au détriment de la CFDT.



© Adobe Stock

Une voix CFDT qui manque cruellement au débat pour faire entendre celles des cheminots et des salariés du groupe SNCF au moment où le groupe poursuit sa mue avec des effets sociaux collatéraux inquiétants.

La mise en place du GIE, le plan de restructuration de fret, la filialisation pour répondre aux différentes appels d'offres sur la partie conventionnée (TER, IC) sont autant d'indicateurs qui illustrent ce malaise auquel sont confrontés nos collègues avec un sentiment d'appartenance qui se réduit. Nous sommes passés de « tous SNCF » à « chacun sa SNCF » en fonction de la situation.

La SNCF, et ses composantes, est une entreprise citoyenne. Chaque salarié est une richesse pour le groupe, sa différence, son parcours sont un atout. Nous défendons un accord diversité et inclusion. Nous proposons notamment la portabilité des droits comme le CET, l'ancienneté reprise, un socle social commun.

Un pass « droits garantis »

Sur la portabilité des droits en cas de mobilité : un pass parcours pro qui garantit les droits des salariés en terme de rémunération, CET, ancienneté. Ceci est possible au travers un accord de solidarité groupe que nous demanderons.

Un groupe à mission d'utilité citoyenne

Accord social de groupe : un accord social qui réaffirme les valeurs fortes (diversité et inclusions : TH, mixité, égalité pro au sein d'un groupe à mission. La mobilité et les parcours pros dans le groupe ne doivent pas souffrir d'ambiguïté : le groupe doit garantir sur ces sujets la portabilité des droits acquis (rémunération, ancienneté, et CET).

Un pass mobilité durable pour les salariés du groupe SNCF

Être le premier acteur de mobilité implique aussi d'encourager ses propres salariés du groupe à utiliser les services d'écomobilité du groupe SNCF à des tarifs préférentiels, la CFDT demandera la négociation d'un pass mobilité durable groupe SNCF. À ce propos, sur l'exemplarité de la transition énergétique : Nous sommes convaincus que le groupe SNCF dans toutes ses composantes doit montrer l'exemple de la nécessaire transition écologique et du recours aux transports décarbonés. Concrètement ce serait la possibilité pour un cheminot d'accéder à un tarif préférentiel sur le réseau Kéolis et inversement pour un salarié du groupe sur le réseau conventionné.

Texte || Ali Benhadjba

ASCT : RETOUR SUR UN CONFLIT QUI DURE

La CFDT Cheminots est à l'origine, avec d'autres Organisations Syndicales, des négociations menées en décembre 2022 sur la situation des ASCT et s'était pleinement engagée dans la conclusion d'un accord entre la Direction du Groupe SNCF et les organisations syndicales représentatives. La CFDT Cheminots suit des principes simples et fermes : lorsqu'un accord est signé, il doit être appliqué, partout, tout le temps, pour tous. Pour autant, et malgré de nombreuses interventions tout au long de l'année 2023, les difficultés à faire appliquer l'accord continuent de nous confronter à une situation sociale particulièrement tendue.

CALENDRIER

SEPTEMBRE 2022

Rencontre entre la CFDT et le Collectif National Asct suivie d'une alerte à l'activité TGV/IC et demande d'informations démographiques (emploi, effectifs, âge, notations, parcours pro ...)

OCTOBRE 2022

DCI unitaire ASCT (Retour DDT, listing spécifique, parcours pro, déroulement de carrière, majoration du CP24, inaptitude et pénibilité)

NOVEMBRE 2022

Préavis CFDT / SUD-Rail déposé sur le 1er weekend de Décembre, Noël et Jour de l'an

22 NOVEMBRE 2022

Signature unitaire de l'accord de sortie de conflit après 2 mois de négociation et deux séquences de grève

17 OCTOBRE 2023

COMITÉ TECHNIQUE sur les conditions d'exercice du métier d'ASCT et la prévention de l'usure professionnelle

30 NOVEMBRE 2023

Demande CFDT à la SA Voyageurs d'organiser une Table Ronde afin de dresser le bilan des mesures actées en Décembre 2022

17 JANVIER 2024

DCI CFDT (Rémunération, déroulement de carrière, emploi, parcours pro, renforcement de la ligne métier, inaptitude, pénibilité, usure pro, fin de carrière)

5 FÉVRIER 2024

Préavis CFDT déposé du 15 au 19 Février

7 FÉVRIER 2024

Organisation en urgence d'une Table Ronde unitaire ASCT présidée par le Groupe SNCF

8 FÉVRIER 2024

Organisation en urgence d'une Table Ronde unitaire Métiers au niveau du Groupe SNCF

12 FÉVRIER 2024

Rencontre Jean-Pierre Farandou / Organisations Syndicales Représentatives et levée du préavis CFDT

14 MARS 2024

Second COMITÉ TECHNIQUE ASCT

LES MESURES POSÉES SUR TABLE AU 12 FÉVRIER 2024 CONCERNAIENT :

- # L'emploi avec la création de 1000 emplois en sus de ceux d'ores et déjà budgétés. 200 parmi ceux-ci sont directement fléchés pour la création d'emplois d'ASCT, 100 pour renforcer les missions à bord de la SUGE
- # La rémunération, avec l'octroi d'une gratification exceptionnelle de 400€ liée à l'annonce des résultats 2023 ainsi que des mesures d'amélioration du déroulement de carrière de tous les agents du groupe (3000 Positions de Rémunération Hors-Compte et une majoration de l'enveloppe d'augmentation individuelle des agents contractuels à due proportion)
- # La revalorisation de l'indemnité de résidence
- # La poursuite de travaux sur le cadre social des cheminotes et des cheminots portant notamment sur les conditions d'exercice des métiers, la grille, les conditions de progression transparentes et équitables des salariés contractuels, etc.
- # La fin de carrière avec engagement de maintien et revalorisation des dispositifs existants pour tous et préservant une spécificité positive pour les ASCT et ce, dès le début du mois de mars.
- # Un courrier complémentaire a été adressé par Jean-Pierre Farandou à toutes les Organisations Syndicales Représentatives, précisant notamment, QUE L'APPLICATION INTÉGRALE DE L'ACCORD DE SORTIE DE CONFLIT ASCT DE DÉCEMBRE 2022 SE FERA SOUS LE CONTRÔLE DU GROUPE SNCF ET PAS UNIQUEMENT DE CELUI DE LA SA VOYAGEURS
- # Organisation de manière anticipée des travaux sur les conditions d'exercice du métier d'ASCT avant mi-mars.

L'application de l'ensemble des mesures était liée à l'apaisement du climat social. La CFDT a choisi la voie de la négociation et a donc décidé de ne pas appeler à la grève afin d'acter les mesures générales proposées par la Direction du Groupe.

Si la conflictualité est née de la difficulté à faire appliquer les mesures de l'accord de sortie de conflit ASCT de décembre 2022, il n'en demeure pas moins que l'ensemble des cheminotes et des cheminots devaient pouvoir bénéficier des mesures négociées.

Cependant, la CFDT Cheminots considère que le Groupe est à la croisée des chemins. Les engagements pris par Jean-Pierre Farandou ne doivent pas rejoindre la liste des promesses non-tenues ou réfutées par des sociétés du Groupe que la loi de 2018 a malheureusement rendu indépendantes.

A la CFDT « on négocie, on crante et on avance » Nous resterons donc au chevet des engagements du Groupe, tant nationalement que localement, jusqu'à ce que toutes les mesures actées en Décembre 2022 soient intégralement mises en œuvre, sans ne jamais oublier que chacun des agents de la SNCF est un incontournable de la production globale du Groupe !

Nous avons également activement participé au COTECH du 14 Mars. Les attentes des ASCT sont fortes et légitimes, elles doivent être prises en compte et traitées en urgence pour certaines et de manière constructive pour d'autres.

Pour la CFDT, les urgences portent sur l'emploi qui est l'incontournable à l'amélioration des conditions de travail, de l'organisation du travail et des parcours professionnels. Nous avons également porté la nécessité de rappeler aux établissements dans les plus brefs délais, que les accords, dont la réglementation sur le temps de travail se doivent d'être appliqués partout, tout le temps et pour toutes et tous, sans aucune dérogation ou interprétation.

FOCUS COLLECTIF :

Coté ASCT, c'est la seconde fois que nous assistons à la naissance de collectifs. Le premier, en 2006, était baptisé « les pétitionnaires » et n'a jamais été oublié.

Déjà, les revendications tournaient autour de la reconnaissance de la filière via la rémunération et le déroulement de carrière.

Depuis, l'entreprise a changé, Gestion Par Activité, transformation d'un Epic en 3, puis de 3 Epics en 5 SA ... Les impacts de ces décisions purement économiques sur les agents, le métier et la qualité de la production n'ont jamais été prises en compte, pire avec la fermeture de la DDT les négociations « métier » ont totalement été abandonnées.

Ajoutés à cela la perte de proximité des Organisations Syndicales liée à la mise en place des CSE engendrant un dialogue social éloigné des préoccupations quotidiennes des cheminots, et le poids des réseaux sociaux dans notre quotidien, tous les signaux étaient au vert pour voir naître le Collectif National Asct.

Pour la CFDT, la situation sociale excessivement tendue à laquelle nous sommes confrontés est notamment due à l'explosion du Groupe et à la volonté de SNCF Voyageurs de s'affranchir des règles qui font le destin commun de toutes les composantes du Groupe SNCF. Des leçons doivent être tirées pour ne pas reproduire les erreurs d'hier en matière de dialogue social.

Texte || Sabine Le Toquin

LES JO AU JOUR LE JOUR !

Les Jeux Olympiques se tiendront à Paris du vendredi 26 juillet au dimanche 11 août 2024 et seront suivis, du 28 août au 8 septembre les Jeux Paralympiques.

Ces jeux sont considérés comme le plus grand événement jamais organisé en France. Si la concentration des épreuves est évidente en Île de France, les villes de province ne sont pas en reste : Bordeaux, Nantes, Lyon, Marseille et Lille entre autres accueillent elles aussi des épreuves. N'oublions pas Teahupo'o à Tahiti, même si, à hauteur des cheminots que nous sommes, la séquence reste loin de nos préoccupations professionnelles. Au-delà des villes accueillant des épreuves, celles situées à moins de 1h30 de Paris devraient, de par leur proximité et hébergeant le gros des flux de spectateurs, être concernées par l'effervescence annoncée.

La réussite de cet événement repose en partie sur la capacité à assurer le transport des visiteurs et amateurs de sports, français et étrangers et à ce titre, la SNCF est particulièrement impliquée. Un appel aux agents volontaires a été lancé, 4000 se sont manifestés à ce jour, des offres de CDD sont proposées aux enfants et proches d'agents pour la période. Les besoins estimés sont de 10 000 « renforts », et la SNCF ferait appel à des prestataires si les ressources internes étaient insuffisantes.

En outre, plusieurs périmètres de sécurité étant imposés par l'État en Île de France, plusieurs zones seront interdites à la circulation des véhicules, dont celles englobant notamment les sièges de Saint Denis. Si le GPU a pensé un temps fermer ces sites, il est aujourd'hui décidé de les laisser ouverts, tout en incitant fortement les agents qui le peuvent à télétravailler.

Pour la CFDT, le choix doit réellement être laissé aux agents concernés, selon leurs possibilités ou préférences, et complétée par des possibilités de bi-localisation.



© Adobe Stock

D'autres mesures sont proposées aux agents qui seront éligibles pendant cette période et concernent :

Les congés, l'extension de la période de moindres besoins, la possibilité de report sur le deuxième trimestre 2025, l'adaptation de l'alimentation du compteur CET ou encore la majoration de l'abondement, ou l'augmentation de 25 à 30% du rachat des RTT.*

**Ces mesures sont applicables aux salariés dont l'activité sera directement impactée par le niveau de production ferroviaire exceptionnel attendu pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et exerçant leur activité les jours d'épreuves ainsi que la veille de ceux-ci*

La rémunération : une prime de 50€ par journée de service effectuée.

Ces premières annonces sont, pour la CFDT, insuffisantes et le personnel éligible trop restreint. Après plusieurs rounds de négociation, la CFDT a notamment réussi à inclure les gestionnaires d'utilisation, mais aussi à porter la nécessité de permettre aux agents qui le souhaitent, de bénéficier de mesures adaptées pour la garde de leurs enfants dans cette période estivale, d'augmenter la capacité de logement pour les cheminots à Paris et alentours...

Pour la CFDT les points de vigilance restent encore nombreux :

Il faut prendre en compte l'engagement préalable aux JO des cheminotes et cheminots, notamment ceux de la maintenance des infrastructures et du matériel, qui sont contraints d'anticiper la charge qui est la leur pour cette période, mais n'entrent pas dans les personnels éligibles aux mesures. Le GPU répond qu'il est possible de récompenser leur engagement par des gratifications exceptionnelles, à la main des établissements.

Les conditions de travail des volontaires doivent, tout comme celles des autres agents, faire l'objet d'attentions particulières : acheminement, alimentation, accès aux sanitaires, risque canicule, solution de repli si nécessaire etc..

La considération des langues parlées par les agents doit être totale

Le détachement des agents, qu'ils soient conducteurs, mainteneurs, de la sûreté ferroviaire, des trains ou des gares doit s'effectuer dans d'excellentes conditions

La sûreté et la sécurité des agents ne peuvent souffrir d'aucune économie de moyens

Des mesures supplémentaires doivent être mises en place pour l'aide à la garde d'enfants

Une réponse adaptée doit être apportée sur la prise en charge de la grande exclusion sociale qui frappe les populations les plus démunies souvent en errance en gare

Encore beaucoup de questions sans réponse sur les conditions d'exercice des volontaires

Les étapes de dialogue avec le GPU se poursuivent, la prochaine table ronde aura lieu le 27 mars et la CFDT y tiendra son rôle en portant les différents sujets de préoccupation des cheminotes et cheminots mais aussi en leur garantissant leur liberté de choix d'être ou non volontaires, en télétravail, présents, en congés ...

Texte || Vanessa L'Homel



© Adobe Stock

LOI SERM PUBLIÉE, QUELLES EN SONT LES CONSÉQUENCES ?

La loi SERM a été publiée au journal officiel du 27/12/23, quelles en sont les conséquences ?

RÉSUMÉ / ABSTRACT:

La loi publiée le 27/12/2023 vise à la mise en place de « Services Express Régionaux Métropolitains » dans une quinzaine de grandes villes (hors IDF). L'ambition affichée est « la mise en place d'une offre de mobilité fiable fréquente et facile à utiliser au service des habitants de périphérie de métropoles »

Il n'y a pas de calendrier formellement établi, les métropoles sollicitent l'État pour obtenir le statut de SERM. La première à l'avoir sollicité est Toulouse. Si ces offres s'articulent essentiellement sur le ferroviaire, elles sont véritablement multimodales dans une logique de bout en bout.

Elle consacre un nouvel acteur dans le paysage de la mobilité urbaine : l'EPIC « Société des Grands Projets » sur les bases de la « Société du Grand Paris ». La SGP se positionne en tant que maître d'ouvrage pour toutes les nouvelles offres.

Si l'ambition est louable, les questions en suspens sont nombreuses : soutenabilité financière et fiabilité des prévisions, liens avec les AOM. L'arrivée de ce nouvel acteur interrogeant la place des gestionnaires d'infrastructures SNCF Réseau et SNCF Gares & Connexions.

EXPLICATIONS :

Baptisés « RER Métropolitains » par le président Macron les Services Express Régionaux Métropolitains sont clairement définis selon l'article 1er de la loi SERM :

« En dehors de l'Île de France un SERM est une offre multimodale de services de transports collectifs qui s'appuie prioritairement sur un renforcement de l'offre ferroviaire »

L'ambition des SERM vise l'amélioration de la desserte des métropoles.

Le ferroviaire reste l'articulation de base pour rejoindre les périphéries des métropoles complétées par toutes les autres: tramway, bus, automobiles, vélo, trottinette, gyropode,

L'État contrôlera cette ambition, il confèrera le statut de SERM sur la base de la proposition de la région et des autorités compétentes pour l'organisation des mobilités sur présentation des coûts d'investissement, de fonctionnement et d'exploitation ainsi qu'un plan de financement.

L'utilisation des nouvelles infrastructures nécessaires du Réseau Ferré National fera l'objet d'une tarification spéciale ...

Aucune précision n'étant apportée, la vigilance pour SNCF Réseau est de mise quant à la traduction dans les faits du mot « spéciale » !

La CFDT n'était pas absente du débat parlementaire.

Dans le cadre de cette discussion parlementaire, la FGTE-CFDT est allée à la rencontre des sénateurs et leur a proposé 15 amendements portant sur les droits sociaux à prévoir pour les salariés de cette société, la prise en compte de la sécurité ferroviaire dans les projets, l'amélioration de l'intermodalité, l'anticipation de la sûreté en gares, la sécurisation de certaines missions fondamentales pour la qualité de service au sein du groupe SNCF (missions de secours et de relevage des trains), et pour une prise de décision réellement ouverte à tous les acteurs concernés en proximité.



Parmi les amendements de la FGTE-CFDT portés par le Sénateur Olivier Jacquin, ceux votés par le Sénat, permettent de prendre en compte l'économie de l'exploitation future dès l'initialisation des projets, d'y intégrer pleinement la sécurité ferroviaire (un élément qui avait été totalement oublié) et d'ouvrir aux organisations syndicales représentatives des travailleurs ainsi qu'aux associations locales le « comité des partenaires », une instance qui doit être systématiquement consultée par la région ou l'agglomération avant toute décision importante sur l'organisation des mobilités du quotidien.



Cette dernière disposition permettra d'ancrer davantage les décisions d'organisation des mobilités locales et régionales dans le réel, car les travailleurs sont à la fois ceux qui produisent et qui utilisent quotidiennement ces transports.

Cette loi SERM donne des ailes à l'EPIC SGP. Créée en 2010 la Société du Grand Paris, intitulée « SGP » un bref moment, s'affirme finalement par la loi de fin 2023 Société des Grands Projets.

Texte || Daniel Siguret



© Adobe Stock

LA CFDT AUTOUR DE LA TABLE POUR LES CONDUCTEURS À HELSINKI

Du 27 au 29 février avait lieu à Helsinki une réunion de lancement du groupe de travail ETF (Fédération européenne des travailleurs des transports) à l'invitation de nos collègues du syndicat finlandais RAU. Durant trois jours, les représentants des pays présents (Finlande, Autriche, Belgique, Danemark, Norvège, Espagne et France) ont mené un travail commun sur l'impact sur la charge de travail des conducteurs liée à l'ergonomie et plus particulièrement la multiplication des interfaces homme machine en cabine de conduite.

Le groupe n'a pu que partir du constat que les conducteurs étaient insuffisamment impliqués dans le processus de conception du nouveau matériel roulant ou lors des différentes adaptations importantes que peut subir le matériel au cours de sa vie et que rares étaient les pays qui disposaient de suffisamment de bonnes pratiques à ce sujet.

Avec le développement galopant de la technologie et l'évolution constante des tâches assignées aux conducteurs de trains à travers l'Europe, les interfaces homme machine et les écrans se multiplient en cabine de conduite, obligeant les conducteurs à interagir avec plusieurs systèmes trop souvent non compatibles entre eux et disposant chacun leur propre affichage pendant les opérations de préparation ou de conduite des trains, ce qui représente une charge de travail supplémentaire.

Malheureusement aujourd'hui ces systèmes en cabine de conduite proviennent souvent de différents fournisseurs avec des caractéristiques de conception non compatibles entre eux et régis par des contrats restrictifs qui empêchent l'intégration de plusieurs sources d'information pour en faciliter et améliorer la compréhension par le conducteur.

Le travail pour dégager une position commune entre les différentes organisations syndicales européennes du rail affiliées à l'ETF se poursuivra au cours des prochains mois et la CFDT cheminots aura à cœur de mettre à profit l'expertise de la FGAAC-CFDT dans l'intérêt des conducteurs !

Texte || Pierre Schydowski



SECTION NATIONALE DES RETRAITÉS CHEMINOTS (SNR)

Fédération Générale des Transports et de l'Équipement
Union Fédérale des Retraités et Préretraités

Aujourd'hui, tu es cheminot en activité mais demain tu seras en retraite et, tu souhaites continuer à adhérer à la Cfdt, il existe des syndicats de retraités qui t'informeront de l'évolution de tes droits :

- Pensions, facilités de circulation ou encore prestations de la CPRPF certes, mais aussi de nos actions et revendications pour conserver nos acquis ou également, obtenir de nouvelles avancées pour toi et tes ayant droits.
- Aujourd'hui, la CFDT CHEMINOTS dispose en plus de sa représentation pour les cheminots actifs, elle a de 2 sièges d'administrateurs retraités (1 titulaire et 1 suppléant) au conseil d'administration de la CPRPF, sur un total de 4 attribués au collège retraité.
- C'est d'ailleurs une injustice vu que nous sommes aujourd'hui plus nombreux que nos collègues en activité.

Mais, la SNR CFDT CHEMINOTS, c'est aussi :

- Être informé de l'actualité ferroviaire et des évolutions de la CPRPF
- Avoir un interlocuteur en cas de difficultés avec la caisse de prévoyance et de retraite du personnel ferroviaire ou avec Optim's' service (ex Agence paie et famille) qui gère les facilités de circulation
- Bénéficier d'un accompagnement spécifique aux retraités ADC, via nos collègues retraités de la FGAAC-CFDT.
- Participer aux réunions de retraités organisées dans chaque région

Pour cela, si tu es syndiqué à la CFDT Cheminots en qualité d'actif, avise ton UPR pour être transféré à la section retraitée de ton département où tu vas résider en retraite. Sinon transmets nous tes coordonnées à l'adresse mail suivante

Texte || Pascal Descamps



47/49, avenue Simon Bolivar
75950 PARIS CEDEX 19
01 56 41 56 36
retraites@fgte-cfdt.org

EN LIBRAIRIE : « LE GUIDE PRATIQUE DES PRUD'HOMMES ».

Les éditions Ellipses publient « Le guide pratique des prud'hommes ». Un ouvrage signé d'un cheminot retraité, Patrick LE ROLLAND, militant de la CFDT c'est encore mieux ! Interview. Ali Benhadjba.

Ali Benhadjba – La dernière fois que tu as été sollicité pour une interview du Cheminot de France, c'était déjà pour un ouvrage sur la prud'homie : « Les prud'hommes pour les nuls » (Editions First). A peine plus de trois ans après, tu signes un nouveau guide sur le même sujet, pourquoi ?

Patrick Le Rolland – D'abord parce que le guide aux Editions First est épuisé en version papier. Et dans son contenu, il s'adressait – pas seulement mais en grande partie – à un lectorat sensibilisé aux problématiques de fond de la prud'homie et aux débats, sans fin parfois, qui font régulièrement la une de la chronique sociale.

Ali Benhadjba – Cette fois, tu mets tout l'accent sur l'aspect pratique comme le titre l'indique ?

Patrick Le Rolland – Oui, c'est un choix partagé avec l'éditeur. J'ai une image pour illustrer et situer mon propos. Tout un chacun peut prétendre aller seul devant la juridiction prud'homale (« porter plainte » comme on entend souvent dire alors qu'il s'agit en fait pour un salarié d'attaquer contre un employeur qui lui va se défendre). Mais y aller seul sans s'être un minimum documenté ce serait, de la part d'un étranger ne parlant pas la langue, prétendre pouvoir traverser Paris sans plan. Ce n'est pas impossible. Mais au risque de faire des détours inutiles, de perdre du temps, de tourner en rond, de se retrouver dans des impasses et qui sait de faire de mauvaises rencontres ?

Ali Benhadjba – Mais la plupart des salariés ne vont pas seuls devant la juridiction. Ils ont leur guide : un défenseur syndical, un avocat.

Patrick Le Rolland – Certes, mais ça n'empêche pas celui qui prend l'initiative du procès de comprendre et de bien mesurer comment les choses vont se passer. Et donc de savoir de quoi il en retourne sur ce qu'il peut demander, ce qu'il peut espérer obtenir, sur les chausse-trappes dans lesquelles lui ou son défenseur peuvent le cas échéant se prendre les pieds. Un salarié averti en vaut deux !

Et les échanges que j'ai régulièrement avec les militant(es) de la CFDT qui prennent en charge ces dossiers et qui conseillent et orientent dans les permanences juridiques me confirment qu'il y a un gain de temps réel et une meilleure compréhension réciproque sur ce qui vaut le coup ou pas d'y aller en échangeant avec un demandeur déjà suffisamment informé.

Ali Benhadjba – Cette information, cette vulgarisation (je sais que tu aimes le mot), c'est donc ce que tu as mis dans ce guide.

Patrick Le Rolland – J'ai une deuxième image après celle de l'étranger qui traverse un territoire totalement inconnu. Si dans la rue j'indique son chemin à un passant qui souhaite se rendre à tel endroit, je ne l'accompagne pas forcément jusqu'à l'entrée de l'immeuble. Et je ne rentre pas dans le hall pour appuyer à sa place sur le bouton d'ascenseur. Je lui communique par contre le plus possible d'indications avec des repères visuels. Dans ce guide, ces repères ce sont les références des articles du Code du travail (ou à l'occasion d'un autre Code) qui vont bien pour chaque situation, que ce soit sur le fond des demandes ou de la procédure prud'homale adaptée. Ce sera autant de jalons pour le lecteur, potentiellement futur plaideur ou qui l'est déjà, seul ou assisté. Mais aussi, parce que c'est à eux que les premières questions seront posées, un guide qui se veut utile pour les militants de terrain, les délégués de proximité, les représentants dans les institutions représentatives du personnel.



Patrick Le Rolland, militant syndical (retraité aujourd'hui), est un ancien conseiller prud'homme (Paris, section commerce puis encadrement avec un passage par la formation de référé). Il est déjà l'auteur de plusieurs ouvrages de vulgarisation sur la prud'homie chez plusieurs éditeurs.

Texte || Ali Benhadjba

CFER

Centre de Formation d'Étude et de Recherche



5, rue Pleyel | 93200 Saint-Denis



Pour aller plus loin
Cliquez ici pour consulter
le site du CFER

votre partenaire
FORMATION



cfer@cfer.fr

ÉPARGNE - ASSURANCE VIE

POUR VOTRE ÉPARGNE AUSSI, AYEZ DU FLAIR!

épargne & prévoyance

mif



MEILLEUR
CONSEIL
ÉPARGNE

2023

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Tout investissement en unités de compte est soumis aux fluctuations des marchés financiers à la hausse comme à la baisse et comporte un **risque de perte en capital**.

DÉCERNÉ PAR
CHALLENGES & RETRAITE.COM
Jury composé de professionnels



mifassur.com

09 70 15 77 77

Appel non surtaxé



Jurys composés de journalistes et/ou de professionnels

(1) Net de frais de gestion et avant prélèvements fiscaux et sociaux. Taux net servi sur le fonds en euros du contrat Compte Épargne Libre Avenir Multisupport.
(2) Performances au 31/12 de l'année concernée, brutes de frais de gestion au titre du contrat et de la gestion sous mandat et hors prélèvements fiscaux et sociaux, calculées sur la base d'un versement net de frais de versement de 1 000 € investi sur le profil au 1er janvier de l'année concernée. Elles tiennent également compte des arbitrages effectués par l'assureur, en exécution du mandat choisi, et de l'attribution au 31 décembre de l'année de la participation aux bénéfices annuelle sur le fonds en euros.

COMPTE ÉPARGNE LIBRE AVENIR MULTISUPPORT est un contrat individuel d'assurance vie multisupport de type épargne, assuré et distribué par la MIF.

MIF : LA MUTUELLE D'IVRY (la Fraternelle)

Siège social : 23 Cheminot, PARIS CEDEX 10 / Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité
Identifiée sous le numéro SIREN 310 259 221 / Contrôlée par l'ACPR - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS CEDEX 09

Document publicitaire sans valeur contractuelle - **comnext** - Photo : Alexis Jacquin

www.cfdtcheminots.org

23
MUTUALITÉ
HOMME DE LA FRANÇAISE